



Réserve Naturelle Régionale
**CONFLUENCE
GARONNE-ARIEGE**

Agir ensemble pour les hirondelles sur la Réserve naturelle !



Programme soutenu par :



Qui sont

ces oiseaux migrateurs ?

Souvent perçus comme messagers du printemps, les hirondelles et les martinets font partie des oiseaux que nous côtoyons durant la belle saison. Familiers de nos villes et de nos villages, ce sont pourtant des oiseaux migrateurs menacés.

Hirondelle de fenêtre

Delichon urbicum



Sûrement la plus commune des hirondelles, l'hirondelle de fenêtre est une citadine qui niche en milieu urbain sous les balcons, les toits, etc.

Description : Dessus noir bleuté nettement tranché avec le ventre blanc, gorge et croupion blancs, queue en V nettement plus courte que celle de l'hirondelle rustique et corps plus trapu

Nid : Le plus souvent à l'extérieur des bâtiments fixé à l'angle d'un mur et d'un toit, en forme de boule, fait de boue et de brindilles

Alimentation : Insectes attrapés en vol, araignées...

Reproduction : 2 nichées de 3 à 5 oisillons

Quartiers d'hiver : Sud du Sahara

Plus facilement observable en milieu rural qu'en ville, l'hirondelle rustique est familière et vit souvent à proximité des hommes.

Description : Dos sombre avec de jolis reflets bleus à la lumière, ventre blanc, longs filets à la queue qui lui procurent une agilité en vol toute particulière

Nid : A l'intérieur de bâtiments (étable, garage, etc.), formé de boue et de brin de paille assemblés en une petite coupe ouverte sur le dessus.

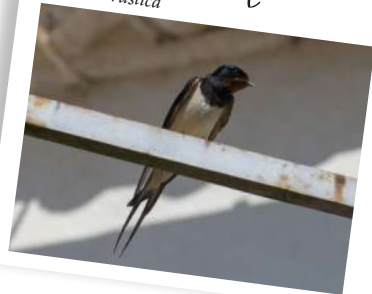
Alimentation : Insectes en vol, araignées... Il n'est pas rare de la voir chasser en groupe

Reproduction : 2 nichées de 3 à 6 oisillons

Quartiers d'hiver : Afrique équatoriale

Hirondelle rustique

Hirundo rustica



Très agile en vol, le martinet ne se pose que pour nicher et passe le reste de son temps en l'air. La nuit, il dort en volant après s'être élevé dans les hautes couches de l'atmosphère et il se laisse porter par les courants ascendants !

Description : Corps brun-noir fuselé, ailes en forme de faux lui permettant de voler à 60 km/h et même jusque 200 km/h en piqué

Nid : Dans un trou de mur ou sous les tuiles, composé de brindilles et de plumes

Alimentation : Insectes volants

Reproduction : 1 nichée de 2 à 3 oisillons

Quartiers d'hiver : Tiers Sud de l'Afrique

Martinet noir

Apus apus



Statuts

et menaces...

Les deux espèces d'hirondelle décrites ici ont vu leurs effectifs chuter en France de près de 40% depuis 1989*. Ce constat est partagé à l'échelle européenne. Les populations de martinets, quant à elles, étaient plutôt en hausse jusque ces dernières années mais subissent aujourd'hui aussi un déclin.

*Données VigieNature, programme STOC



En France, les hirondelles et les martinets sont des oiseaux protégés. Ils bénéficient d'un statut juridique issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, renforcé par la loi du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire français. Ainsi, il est formellement interdit de porter atteinte à ces oiseaux de même qu'à leurs nids (occupés ou non) et aux couvées, sous peine d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.



Différents facteurs sont responsables de ce déclin :

- La simplification des paysages agricoles (disparition de haies, prairies...).
- L'utilisation de pesticides dans les pratiques agricoles intensives qui contamine la chaîne alimentaire (baisse du nombre d'insectes).
- La destruction volontaire des nids.
- L'altération des habitats : fermeture de granges, rénovation des bâtis urbains avec de nouveaux matériaux peu favorables à la nidification.
- La disparition des mares et des flaques ainsi que l'artificialisation des berges, qui sont des sources de boue nécessaire pour la construction des nids.
- Les sécheresses africaines récurrentes.

Pourquoi veiller sur les hirondelles ?

Il est d'autant plus indispensable de préserver ces oiseaux qu'ils sont d'excellents auxiliaires faisant office « d'insecticides naturels ». Ils consomment plus de 500 espèces d'insectes différentes : Moustiques, moucheron, coléoptères et bien d'autres !

Et, comme l'Homme, les hirondelles et martinets font partie intégrante de la biodiversité et de notre patrimoine. Ils méritent tout autant notre attention !



Le saviez-vous ?

Dans l'Antiquité, Aristote pensait que ces oiseaux passaient l'hiver sous la vase, dans des roselières, avant que Buffon, au XVIII^e siècle, ne réfute cette théorie pour expliquer qu'elles migraient en réalité vers des climats plus cléments au Sud.

paysage diversifié favorable aux hirondelles et martinets



Comment

cohabiter avec ces oiseaux ?

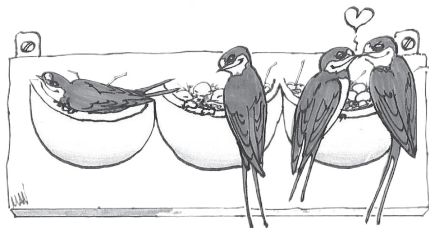
La nature a fait que notre habitat est aussi le leur. La cohabitation n'est pas toujours évidente, voici donc quelques mesures afin de la faciliter, en bonne intelligence.

Une solution facile contre les salissures !

La présence de nids peut parfois engendrer quelques désagréments tels que les salissures à cause des fientes. Pas de soucis, pour cela une solution simple : installer une planchette en bois ou en fer environ 40 ou 50 cm sous le nid qu'il suffira de nettoyer l'hiver venu.

Nids artificiels

Pour favoriser la présence de ces oiseaux, il est possible de **mettre en place des nichoirs artificiels** pour inciter les hirondelles à s'installer ou à revenir. Précisons que ces nids ne sont que des initiatives qui peuvent plus ou moins leur convenir et que ce sont finalement les oiseaux qui décident, sans que l'on puisse les y forcer.



Limitez les insecticides !

Ne pas utiliser d'insecticides permet de favoriser la présence de ces oiseaux en leur offrant un garde-manger ! De manière générale, garder un coin d'herbes folles dans votre jardin participe à la conservation de la biodiversité. Vous pouvez aussi mettre en place des hôtels à insectes, éviter la tonte systématique, etc.

Martinet cloué au sol : que faire ?

Pas de panique ! Bien que les chutes paraissent impressionnantes, elles ne sont pas toujours dangereuses. Dans le cas de martinets tombés au sol, vous pouvez le maintenir à bout de bras et le lancer délicatement vers l'avant au dessus d'une pelouse, ce qui peut suffire à le faire repartir.



Travaux à venir : pensez à prévenir

S'agissant d'espèces sensibles, la police de l'environnement intervient en cas de non-respect des lois qui les protègent. Il est donc nécessaire d'informer la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), en cas de travaux nécessitant le déplacement ou la destruction d'un nid (rénovation de façades, toitures...). Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche qui, dans tous les cas doit intervenir entre octobre et mars, en dehors de la période de reproduction.

Contact Régional :

Pour toute question sur les hirondelles et martinets, n'hésitez pas à contacter le pôle Médiation Faune Sauvage animé par Nature En Occitanie, ou une association partenaire.

Nature En Occitanie
14 rue de Tivoli
31000 Toulouse

09 67 03 84 07
mediationfaune@natureo.org
www.natureo.org

CONTACT

RNR Confluence Garonne-Ariège

contact@rnr-confluence-garonne-ariège.fr

rnr-confluence-garonne-ariège.fr



NATURE
EN OCCITANIE